

Ce document donne un aperçu du montant total facturé (pour les 3 Régions) pour chaque véhicule de la flotte du 15.07.2018 au 31.07.2018



Satellic SA
00800-72 83 55 42
support@satellic.be

Leonardo Da Vincilaan 19 A
Boîte Postale 4
B-1831 Diegem
BELGIQUE
+32 2 416 0 416

Satellic NV
Mr. CustomerFinance TestRun
Leonardo da Vincilaan 19

1831 Diegem
Belgium

N° du récapitulatif de flotte: 2018-500483667
Date d'émission: 31.07.2018
N° de client: 1002570

Les routes wallonnes étant gérées par Sofico, une entité publique assujettie à la TVA, les utilisateurs paieront une redevance sujette à la TVA.

**Prélèvement kilométrique pour les poids lourds
RECAPITULATIF DE FLOTTE**

Les Régions Belges établissent un prélèvement kilométrique pour l'usage d'une route sujette à paiement par un véhicule à moteur ou un ensemble de véhicules articulés prévu ou utilisé, soit partiellement, soit exclusivement, pour le transport par route de marchandises, et dont la masse maximale autorisée est de plus de 3,5 tonnes.

Référence	Plaque d'immatriculation	Mode de paiement / Émetteur de la carte	Montant dû (€, TVAC)
2018-4008999123	IE - BUQ 1106	4454#####45	5,74
2018-4008999124	BE - BUQ 3400	Pré-payé	4,96
2018-4008999125	IE - BUQ 3405	5478#####53	6,64

Pour ces véhicules, le péage est payé en régime post-paid. Cela signifie que le montant sera débité de votre carte conformément au cycle de facturation de l'émetteur de votre carte.

Pour ce véhicule, le péage est payé en régime prepaid. Cela signifie que le montant a déjà été payé.

Les termes et conditions de Satellic SA sont applicables. (www.satellic.be/fr-BE/downloads/extras)

Questions ou contestations?
Si vous avez des questions ou si vous n'êtes pas d'accord avec ce récapitulatif vous pouvez contacter Satellic SA: